

Questions orales

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné hier, lors de mes entretiens avec les trésoriers et les ministres des finances provinciaux, j'ai affirmé qu'aucune péréquation n'était payable à la suite du partage des recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole. Je n'en ai pas avisé mes collègues provinciaux. A mon avis, cette position, comme tout autre avis juridique, constitue le privilège du gouvernement fédéral.

M. Stanfield: Le ministre, au nom et à l'avis du gouvernement du Canada, a-t-il dit aux provinces de façon formelle, ou du moins d'une manière précise, que la part provinciale des recettes provenant de la taxe sur l'exportation du pétrole ne sera pas soumise à la péréquation?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai affirmé qu'en vertu de la loi et des règlements actuels, elle n'était pas imputable de cette façon.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de retarder les travaux de la Chambre, mais puis-je demander au ministre s'il a fait part de cette position aux provinces et s'il a reçu des protestations de l'une ou l'autre d'entre elles?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, cette question a fait l'objet d'un débat d'une journée entre les ministres des finances à la fin de janvier, et certaines provinces n'étaient pas, bien entendu, particulièrement enchantées de ma position.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME POUR TRAVAILLEURS AGRICOLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à celle posée au secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, en l'absence du ministre.

Le secrétaire parlementaire vient de dire que le programme pour travailleurs agricoles était à l'étude. Étant donné que nous sommes le 19 mars, le ministre passera-t-il ses examens assez vite pour que les agriculteurs puissent profiter de ce programme cet été?

[Traduction]

M. Mark MacGuigan (secrétaire parlementaire du ministre de la Main d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le gouvernement se rend très bien compte que le temps presse. Le programme sera donc très rapidement mis sur pied.

* * *

L'INDUSTRIE

GENERAL INSTRUMENT CORP., SYDNEY—LA RÉDUCTION DE L'EFFECTIF OUVRIER—DEMANDE D'INTERVENTION MINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES INTÉRESSÉS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait à celle que je lui ai posée mercredi à propos de la réduction de la main d'œuvre à la General Instrument Corporation de Sydney où on a renvoyé environ 300 des 1,000 employés. Depuis ce temps, on a

[M. Stanfield.]

mis à pied 80 autres employés. Le ministre a dit qu'il demanderait à ses hauts fonctionnaires d'entrer en contact avec les administrateurs de la société afin de décider de ce qui pourrait être fait. Le ministre ne pourrait-il pas dire à la Chambre ce qui s'est passé?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de dire que mes hauts fonctionnaires ont communiqué avec les directeurs de la compagnie, mais je ne peux malheureusement pas préciser les mesures qui pourraient être prises.

M. Muir: Au cours des discussions avec les chefs de l'entreprise, le ministre a-t-il pu s'assurer que la raison pour laquelle ils vont quitter Sydney, à savoir une demande insuffisante de syntonisateurs pour les appareils radio d'automobiles, se justifie, ou si c'est parce qu'ils veulent aller s'installer dans des pays comme le Mexique, le Portugal ou Taiwan où on paie des salaires de famine? Le ministre peut-il nous assurer qu'il va nous en faire rapport?

● (1450)

M. Gillespie: Oui, monsieur l'Orateur, je serai ravi d'expliquer la chose. Je puis dire pour le moment que, d'après l'avis qu'on m'a adressé, les mises à pied sont imputables à la réduction des ventes d'automobiles aux États-Unis. Telle a été la principale raison de la baisse des ventes cette année.

* * *

LES FINANCES

L'INCIDENCE DE LA SUPPRESSION DE LA TAXE DE VENTE SUR LE CHOCOLAT EN TABLETTES—LA HAUSSE ANNONCÉE

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre si son plus récent budget, qui remonte à 13 mois et qui supprimait la taxe de vente sur des produits para-alimentaires comme les tablettes de chocolat, a réussi à profiter aux Canadiens tant sous la forme de prix plus bas que de pouvoir d'achat accru, alors que les principaux confiseurs au Canada augmenteront le prix des tablettes de chocolat et que l'on prévoit que les fabricants de produits assimilés en feront autant?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, une enquête menée par des contrôleurs à la demande de mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, a révélé, au cours des cinq ou six mois qui ont suivi la suppression de la taxe de vente attachée à ces denrées, que cette mesure avait eu un effet bénéfique. Il se peut très bien qu'elle ait eu pour effet de retarder cette hausse des prix, il se peut aussi que la hausse des coûts de production ait entraîné la hausse des prix. En fait, il se peut très bien que cette mesure ait contribué à maintenir le poids actuel de la tablette de chocolat.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Le discours du budget indiquait que le prix serait plus bas. Or, il est maintenant plus élevé. Le ministre songe-t-il à d'autres mesures en vue d'empêcher que les consommateurs aient à subir une autre hausse de prix?

M. l'Orateur: La parole est au député de Calgary-Nord.